



ASSOCIATION  
SUISSE DES  
BANQUES DE CRÉDIT  
ET ÉTABLISSEMENTS  
DE FINANCEMENT

RAPPORT ANNUEL 2011

## Table des matières

1. L'Association	Page 3
1.1. Comité directeur de l'ASBCEF	Page 3
1.2. Membres de l'ASBCEF	Page 3
1.3. Secrétariat	Page 3
1.4. Présentation d'une branche économique	Page 4
2. Rapport du président	Page 5

## 1. L'association

### 1.1. Comité directeur de l'ASBCEF

Heinz Hofer  
Président  
GE Money Bank SA, Zurich  
*heinz.hofer@ge.com*

Kurt Meier  
Fidis Finance (Suisse) SA, Schlieren  
*kurt.meier@fidisretail.com*

Thomas Bärlocher  
Vice-président  
BANK-now AG, Horgen  
*thomas.baerlocher@bank-now.ch*

Constantin Bregulla  
UBS AG, Zurich  
*constantin.bregulla@ubs.com*

### 1.2. Membres de l'ASBCEF

Accarda AG, Brüttsellen  
*www.accarda.com*

GENEVE CREDIT & LEASING SA, Genève  
*www.gcl-sa.ch*

BANK-now AG, Horgen  
*www.bank-now.ch*

GE Money Bank SA, Zurich  
*www.gemoneybank.ch*

cashgate AG, Zurich Oerlikon  
*www.cashgate.ch*

Magazine zum Globus AG, Spreitenbach  
*www.globus.ch*

CREDIT SUISSE, Zurich  
*www.credit-suisse.com*

N + C Leasing AG, Zurich

EFL Autoleasing AG, Winterthour  
*www.efl.ch*

Revi-Leasing & Finanz AG, Langenthal  
*www.revi-leasing.ch*

Fidis Finance (Suisse) SA, Schlieren  
*www.fidisfinance.ch*

UBS AG, Zurich  
*www.ubs.com*

### 1.3. Secrétariat

Dr. iur. Robert Simmen, Avocat  
Uraniastrasse 12  
Case postale 3228  
8021 Zurich  
Tél.: 044 250 43 44  
Fax: 044 250 43 49  
E-Mail: *office@gigersimmen.ch*  
Internet: *www.vskf.org*

## **1.4. Présentation d'une branche économique**

L'Association Suisse des Banques de Crédit et Etablissements de Financement (ASBCEF) est une association économique qui regroupe des banques et des établissements de financement de renom. Ses membres octroient des crédits à la consommation et pratiquent des opérations de leasing. Environ 80 % des crédits à la consommation enregistrés auprès de la ZEK sont octroyés par des membres de l'ASBCEF.

La tâche principale de l'Association consiste à améliorer les conditions-cadres politico-économiques de ses membres en entretenant des relations publiques et en défendant leurs intérêts dans différentes organisations et institutions ainsi qu'à les soutenir dans des questions d'ordre général. Dans ce contexte, l'ASBCEF cultive des relations nationales et internationales avec des organismes intéressés à réaliser des opérations performantes de crédit à la consommation et de leasing.

L'ASBCEF milite au niveau politique pour que tant la liberté d'action des consommatrices et consommateurs majeurs que la marge de manœuvre nécessaire aux entreprises soient garanties.

La politique d'information de l'ASBCEF vise à faire prendre conscience au grand public l'importance sociale et individuelle du crédit à la consommation et du leasing et à présenter la politique commerciale des membres en toute transparence.

Le travail de l'Association s'appuie sur une attitude fondamentale commune à tous ses membres, irréprochable tant sur le plan commercial qu'éthique, et axée sur les valeurs d'une économie sociale du marché – la base légale étant donnée par la Loi sur le crédit à la consommation (LCC):

- Les membres de l'ASBCEF considèrent leurs clients comme des consommateurs majeurs et autonomes. Ils s'interdisent de porter des jugements de valeur sur le comportement de consommation de chaque individu.
- Les banques et établissements affiliés à l'ASBCEF assument leur propre responsabilité sociale, respectent leur devoir de diligence et contribuent à l'élaboration et à la défense des conditions-cadres légales.
- Les décisions d'octroi de crédits reposent sur l'honorabilité et la solvabilité des demandeurs dans le cadre des lois en vigueur.
- La politique d'encaissement tient compte des rigueurs sociales et vise à trouver des solutions adaptées à la situation de chacun. Les décisions correspondantes se fondent sur la situation économique et sociale des emprunteurs.
- Les membres de l'ASBCEF s'engagent à examiner les demandes de crédit avec soin afin d'éviter des surendettements.

L'ASBCEF est membre de l'Association suisse des banquiers, d'economiesuisse et de l'Union suisse des arts et métiers.

## 2. Rapport du président

### **Contexte économique**

Pour l'année 2011, le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) table sur une augmentation du PIB de 1,9 pour cent, ce qui, compte tenu du contexte conjoncturel difficile que connaît l'UE ainsi que de l'appréciation du franc, s'avère positif. Selon le groupe d'experts de la Confédération, la faiblesse conjoncturelle en Suisse, qui se profile depuis fin 2011, devrait être de courte durée. Une reprise sensible n'interviendra cependant qu'en 2013.

L'évolution des chiffres du chômage au cours de l'année dernière a également été réjouissante, bien qu'il y ait déjà des signes indiquant que la faiblesse conjoncturelle va déteindre sur la situation de l'emploi.

L'économie suisse a été l'an dernier une nouvelle fois soutenue entre autres par la consommation privée, qui a augmenté de 1 pour cent. Cette situation a également des répercussions favorables sur le nombre de voitures neuves vendues : avec 318'958 véhicules (+8,4 pour cent par rapport à 2010), le marché de l'automobile a connu selon *auto-suisse* une croissance vigoureuse. La branche est fière de ce résultat, qui a également un effet positif sur les affaires de leasing.

### **Nouvelles affaires de crédit à la consommation et de leasing**

Selon la centrale d'information de crédit (ZEK), le nombre des crédits à la consommation conclus en 2011 a connu une croissance de 2,4 pour cent par rapport à l'année précédente. Le nombre de nouveaux contrats de leasing a augmenté de 7,1 pour cent par rapport à 2010.

Le nombre des demandes de crédit et de leasing refusées s'est élevé pour 2011 à 33 pour cent (contre 32.9 pour cent l'année précédente).

### **Législation**

Deux initiatives parlementaires visant à réviser la loi fédérale sur le crédit à la consommation (LCC), qui ont été déposées en 2010, ont été récemment approuvées par le Parlement, respectivement par ses commissions. Il s'agit pour l'une de l'initiative de la conseillère nationale Josiane Aubert, qui appelle à une interdiction de la publicité pour le petit crédit, et d'autre part de l'initiative du conseiller national Hugues Hiltpold, qui milite en faveur d'une participation financière des sociétés de crédit à la consommation dans les programmes nationaux pour la prévention de l'endettement chez les jeunes.

La proposition de Josiane Aubert en particulier a provoqué l'intervention, en plus de l'ASBCEF, de différents groupements d'intérêts, entre autres les représentants de la branche de la publicité, qui se sont prononcés contre l'initiative, tout comme l'ASBCEF, l'Association suisse des banquiers, economiesuisse, et l'Union suisse des arts et métiers.

Bien que Hugues Hiltpold énumère dans son initiative plusieurs raisons comme éléments déclencheurs de l'endettement chez les jeunes, son intervention est dirigée uniquement contre les sociétés de crédit à la consommation qui consentent des contrats de crédit au sens de l'art. 1 LCC. Et ce en dépit d'une étude représentative menée en 2007 par la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse sous la direction du Professeur Dr. Elisa Streuli, qui montre que sur le tiers des jeunes adultes interrogés qui ont des engagements pécuniaires en cours, seuls 4 pour cent ont un prêt auprès d'une institution de crédit. Ce résultat recoupe en outre une analyse réalisée en février 2012 par l'ASBCEF en rapport avec la tranche d'âge des 18 à 24 ans : seuls 4,4 pour cent

de ce groupe d'âge avaient à la fin de 2011 un crédit à la consommation, tandis que le taux pour le groupe des 18 à 65 ans (= population active en Suisse) était de 8,8 pour cent. De plus, le chiffre concernant les bénéficiaires de l'aide sociale cité dans l'initiative, repris du rapport intitulé "Jeune et pauvre: un tabou à briser!" de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ), n'a pas été cité correctement.

Malgré les efforts intensifs déployés par l'ASBCEF visant à clarifier – par le biais de communiqués de presse et de publications d'articles, tous disponibles sous [www.vskf.org](http://www.vskf.org) – les deux initiatives ont vu le jour.

L'ASBCEF examine actuellement une auto-réglementation de la branche du crédit à la consommation. Celle-ci devrait inclure aussi bien des restrictions publicitaires que des mesures de prévention. L'ASBCEF va porter ces propositions à la connaissance des autres groupements d'intérêts et les présenter lors des auditions à venir de la sous-commission CER-N (Commission de l'économie et des redevances du Conseil national). Cette sous-commission est chargée d'élaborer un projet de loi.

En 2011, le conseiller national Jacques-André Maire a déposé une initiative qui entend également entraîner une modification de la LCC en ce qui concerne l'attribution et l'utilisation de cartes de crédit pour les personnes de moins de 25 ans. La CER-N a recommandé en date du 31.01.2012 de ne pas y donner suite. En revanche, le Conseil national a décidé en date du 15.03.2012 de soutenir l'initiative.

Au niveau cantonal, deux interventions ont donné lieu à des initiatives cantonales. Dans le canton de Bâle-Campagne, M. Urs Berger, membre du Grand conseil, avait déposé en 2010 une motion demandant que le gouvernement élabore une initiative cantonale visant à améliorer la protection des jeunes adultes dans le domaine du crédit à la consommation. Le projet a été approuvé par le Grand conseil en novembre 2011 et déposé à l'Assemblée fédérale en tant qu'initiative cantonale.

Dans le canton de Genève, Mme Prunella Carrard, membre du Grand conseil, avait soumis à la mi-2011 une proposition de résolution intitulée "Lutte contre le surendettement: il est temps d'agir!". Outre une interdiction de la publicité pour les prêts à la consommation, elle exigeait une vérification plus stricte de la solvabilité pour les crédits, le leasing et les cartes de crédit (amendement de la LCC). En décembre de l'année dernière, le Grand Conseil a accepté sa proposition et présenté une initiative cantonale sur le sujet.

Enfin, il convient de mentionner encore une autre intervention, déposée 2011 par la CER-N elle-même. Elle vise à mener une enquête sur le nombre de ménages endettés, en particulier chez les jeunes adultes (type de ménage, groupe d'âge, catégorie de revenu des débiteurs). Cette motion n'a fait l'objet d'aucune contestation et a été adoptée par les deux conseils. La mise en œuvre peut être réalisée par l'extension des enquêtes SILC (Revenus et conditions de vie en Suisse) existantes. Les résultats doivent permettre de dresser un panorama de la situation financière effective des jeunes adultes et de l'ensemble de la population.

Nous tenons à remercier ici economiesuisse, l'Union suisse des arts et métiers, l'Association suisse des banquiers et Publicité Suisse PS de leur soutien permanent.

Notre association continuera à suivre de près les événements politiques et à représenter les intérêts de la branche.

### **Léger recul des crédits à la consommation / Augmentation des leasings**

Au 31 décembre 2011, le volume des contrats de crédit à la consommation (crédits au comptant, contrats de vente par acomptes, crédits fixes et crédits en compte courant) répertoriés auprès de la ZEK s'élevait à 7,824 milliards de francs, contre 7,827 milliards l'année précédente, ce qui correspond à un recul de 0,03 pour cent. Le nombre de crédits à la consommation enregistrés est également en diminution de 1,9 pour cent, avec 454'576 contrats.

Le volume des contrats de leasing ouverts était en revanche en augmentation de 4 pour cent à fin 2011 et s'élevait à 7,774 milliards de francs (7,477 milliards l'année précédente). Le nombre des contrats s'est accru de 6,6 pour cent, avec 497'011 contrats.

### **Moralité de paiement et endettement multiple inchangés**

Les données communiquées par nos membres pour l'année 2011 montrent que la moralité de paiement des preneurs de crédit demeure bonne. Le taux des paiements échus mensuels ayant dû faire l'objet d'une poursuite s'est élevé en 2011 en moyenne annuelle à 0,21 pour cent (0,21 pour cent l'année précédente). Il y a eu réquisition de continuer la poursuite pour 0,15 pour cent (0,15 pour cent l'année précédente).

La part des endettements multiples ne varie pratiquement pas par rapport à l'année précédente. A fin 2011, 81,7 pour cent des personnes enregistrées auprès de la ZEK n'avaient qu'un contrat (81,5 pour cent l'année précédente), 14,9 pour cent en avaient deux, 2,5 pour cent en possédaient trois et 0,9 pour cent plus de trois contrats.

### **Chiffres consolidés des membres de l'ASBCEF**

Au 31 décembre 2011, quelque 80 pour cent des crédits à la consommation enregistrés auprès de la ZEK ainsi que plus d'un tiers de tous les contrats de leasing avaient été accordés par des membres de l'ASBCEF.

### **Informations internes**

Aucune modification n'est à relever au niveau des membres.

A l'occasion de l'assemblée générale de l'année dernière, M. Thomas Bärlocher de la BANK-now a été élu au comité de l'ASBCEF et simultanément à la vice-présidence de l'ASBCEF.

Cette année il s'agira à nouveau d'élire un nouveau membre du comité, car M. Kurt Meier prend sa retraite auprès de Fidis Finance à fin mars et se retire par conséquent de notre association à l'occasion de la présente AG. Mes remerciements les plus sincères vont à M. Kurt Meier, qui s'est engagé en faveur de l'association depuis 1996 et lui a apporté son savoir.

Ainsi que je l'ai déjà évoqué, les communiqués de presse publiés par l'ASBCEF sont accessibles depuis la page d'accueil de l'Association Suisse des banques de Crédit et Etablissements de Financement ([www.vskf.org](http://www.vskf.org)). Le présent rapport annuel, de même que ceux des années précédentes, peuvent également être consultés dans la section *Rapports annuels*. Par ailleurs, sont également disponibles des informations utiles et des liens sur la branche du crédit à la consommation et du leasing.

Pour terminer, je tiens à remercier ici tous les membres de notre association, mes collègues du comité, le secrétaire ainsi que les réviseurs de leur confiance et de leur bonne collaboration.

Heinz Hofer